





Bordereau de signature

DEL2018_0029



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	15/02/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	15/02/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-02-15)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0 029

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 31 janvier 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, Mme NAKACH, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme BEAUMEL (départ à 22h14), Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES, Mme COLLETTE, M. NYA NJIKÉ, Mme CAMARA, M. CALAMITA, Mme DODOTE, Mme VICTOR, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme NATALE qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,
M. MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à M. TIENG,
Mme JULIAN qui a donné pouvoir M. FONTAINE,
M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à Mme VICTOR,
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ,

ABSENTE : Mme PELLICOLI.

Départ de Mme BEAUMEL à 22h14 avant le vote du point n°9.

Sortie de M. KRZEWSKI à 21h54 lors du vote du point n°2,

Sortie de M. FONTAINE à 22h10 lors du vote du point n°8.

Sortie de Mme DAGUILLANES à 22h10 lors du vote du point n°8 et n°9.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER

Point 11: Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne et la Commune pour la mise à disposition d'information géographiques et urbaines

portant convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne et la Commune pour la mise à disposition d'information géographiques et urbaines (2)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de partenariat entre Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne et la commune pour la mise à disposition d'informations géographiques et urbaines,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de profiter de ces outils de mutualisation et d'optimisation de moyens,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'alimenter ces outils et de les rendre toujours plus performants,

ENTENDU l'exposé de M. SANCHEZ, Maire-adjoint chargé de l'Urbanisme, l'Environnement et les Activités Commerciales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne et la Commune de Noisiel pour la mise à disposition d'informations géographiques et urbaines

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous autres documents en relation avec le dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	15 FEV. 2018
Affiché en Mairie le	15 FEV. 2018
Publié au RAA le	15 FEV. 2018